



Remboursement anticipé crédit immobilier par prêt personnel

Par **Doss Helo**, le **10/09/2017** à **22:24**

Bonjour,

J'ai souscrit un crédit immobilier il y a quelques années. Il me reste 4 ans de remboursement avec un taux d'intérêt assez élevé (3,25 %). J'ai trouvé plusieurs offres de prêt personnel beaucoup plus intéressantes en terme de taux d'intérêt.

Ma question est la suivante :

Puis-je légalement souscrire un prêt personnel et l'utiliser pour effectuer un remboursement anticipé total de mon prêt immobilier ? (Il s'agit de 30000 €)

Ma banque me dit que ce n'est pas légal mais étant partie prenante dans cette affaire, j'aurais souhaité avoir d'autres sources.

Merci de votre aide !

Héloïse

Par **Visiteur**, le **11/09/2017** à **00:40**

Bsr

1/relire votre contrat de prêt immobilier pour connaître les conditions de remboursement anticipé.

Parfois, il y a des pénalités dans tous les cas, parfois en cas de recours à un autre crédit, parfois il n'y en a aucune.

Dans ce dernier cas, pas de problème.